

Image not found or type unknown



Forfait soins-prestations exterieures-reglementation

Par **pascal meynier**, le **04/07/2008** à **10:31**

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL-FORFAIT SOINS-PRESTATIONS EXTERIEURES-REGLEMENTATION Je souhaiterais savoir dans quelle mesure des établissements d'accueil qui font face à une pénurie d'auxiliaires médicaux tels que les kinés (Ex: dans les hopitaux ou maisons de retraite), peuvent compter dans leurs forfaits soin le recours aux services d'établissements de "sport bien être" étant précisé que les intervenants sont titulaires de formations STAPS APA (activités physiques adaptées) et de modules complémentaires certifiés par la CRAM.